

Informations de base	
<p>2025/3000(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Définition des éléments constitutifs d'un marché liquide pour les actions et instruments assimilés, l'obligation de fournir des données de marché à des conditions commerciales raisonnables, la taille spécifique à l'instrument aux fins des obligations incombant aux internalisateurs systématiques, ainsi que la définition des services de réduction des risques post-négociation et la publication d'informations les concernant</p> <p>Complétant 2011/0296(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p> <p>2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		